

Résumé de la thèse de doctorat

« Le vice du consentement de la violence dans la matière des actes juridiques civils dans les conditions du Nouveau Code civil. La nature juridique, les éléments et les effets. »

Par la présente thèse nous nous sommes proposé d'aborder d'une manière exhaustive un sujet complexe, c'est-à-dire le vice du consentement de la violence dans la matière des actes juridiques civiles, et plus particulièrement sûr la réglementation de ce vice dans le Nouveau Code civil roumain. Nous avons analysé d'une manière approfondie ce vice, ses éléments, ainsi que ses effets.

Notre thèse comprends, du point de vue de sa structure, six titres qui sont relativement équilibrés, auxquelles nous avons attaché une Introduction, une section destinée aux Conclusions et aux propositions de lege ferenda, ainsi qu'une bibliographie qui comprenne les plus

nouvelles œuvres dans ce domaine, de la doctrine juridique roumaine ainsi que de la doctrine étrangère.

Dans notre thèse nous avons bien décrit, en analysant les aspects essentielles d'une manière neutre et pluriunghiulaire, les principales aspects juridiques, de la perspective du droit civil ainsi que de la perspective du droit pénal, aspects qui donnent la conformation de la violence.

Dans le premier titre nous avons traité, sous la forme d'une introduction, le vice de la violence dans la matière des actes juridiques civiles, d'une perspective philosophique-sociologique, ainsi que d'une perspective criminologique.

En même temps, nous avons réalisé une analyse sûr les effets juridiques dans la matière du droit civil des infractions produites avec violence, en représentant le tableau des infractions produites par violence (et entrant ainsi dans la matière du droit pénal) et en soulignant les aspects liés à l'action civile dans le processus pénal.

Dans le troisième chapitre du premier titre nous avons analysé la relation entre la volonté juridique et la liberté de la personne physique et les garanties juridiques de celle-ci.

Dans le deuxième titre de notre thèse nous avons analysé l'acte juridique et le rôle de la volonté juridique dans la conclusion des actes juridiques civiles, en soulignant les aspects lié à la structure de l'acte juridique civil, ainsi que le rôle de la volonté comme fondement de

chaque manifestation de volonté qui est fait pour produire des effets juridiques. Dans le même titre nous avons étudié la possibilité de faire vicier le consentement par l'erreur, le dol, la violence et la lésion.

Dans la matière contractuelle, la principale coordonnée qui gouverne les rapports juridiques civiles est constitué du principe de l'autonomie de la volonté. Ainsi, l'idée centrale que nous avons soutenu dans notre démarche scientifique a été que toujours le contrat a pour base seulement la volonté exclusive de ceux qui s'engagent contractuellement, et rien ne pourra pas, en principe, lui porter atteinte. Le fait que la volonté contractuelle est autonome signifie que la volonté des contractants et elle seule conduit à la création du contrat et à tous les effets qui résultent directement d'ici.

Dans le troisième titre de la thèse nous avons traité sûr la violence comme vice du consentement dans les actes juridiques de droit privé, en soulignant la manière dont la violence affecte la volonté juridique, ainsi que la manière de la violence d'être un fait juridique et les conséquences que le vice de la volonté produit sûr les actes juridiques de droit privé.

Toujours dans ce titre nous avons analysé aussi les aspects lie à la probation de la violence dans le domaine du droit civil, ainsi que la diversité des modalités de manifestation et réglementation de la violence dans le cadre du droit privé.

Le quatrième titre de notre thèse traite sur les possibilités de vicier le consentement dans la matière du droit international privé, là où ils apparaissent les rapports juridiques qui contiennent un élément d'extranéité.

Dans le cinquième titre nous avons trouvé nécessaire d'analyser les interférences qui se sont statué entre le droit pénal et le droit privé, les moyens de protéger les libertés individuelles de la personne, ainsi que les faits pénaux qui ont relevance en matière.

Le titre final de notre thèse contient les conclusions de notre oeuvre, d'une manière objective et équilibrée. Nous faisons ici des propositions *de lege ferenda* dans la matière de la violence comme vice du consentement pour les actes juridiques civils et dans le domaine du droit civil. Les propositions de *lege ferenda* exposés dans notre thèse et les études jurisprudentielles présentées ont eu le rôle de relever l'importance de la violence du point de vue du droit civil, aussi que du point de vue du droit pénal.

Nous espérons que, par le volume de travail déposé, par notre effort d'offrir une analyse claire, exhaustive et multiunghiuale sur le sujet de notre thèse, nous avons réussi de clarifier, au moins partiellement, quel est l'impacte du vice de la violence dans la matière des actes juridiques civils dans le Nouveau Code civil, ainsi que les éléments structurelles de la violence, sa nature juridique et, surtout, ses effets.

